



www.cfddivia.net



equipecfddt@cfddivia.net

Compte-rendu DP

Réunion du 19 Décembre 2018 *Reprise des questions*

des mois précédents :

- 1) Q : Odeurs dans les toilettes hommes toujours présentes.
R : *intervention effectuée hier.*
Devant l'odeur persistante nous avons demandé une nouvelle intervention.
- 2) Q : Pose des stores dans la rotonde, quelle date ?
R : *Intervention prévue avant fin d'année 2018.*
- 3) Q : 2^{ème} Fat-Boy, quelle date ?
R : *Commande faite, réception courant Janvier.*
- 4) Q : Arceaux vélos devant l'agence, où en est-on ?
R : *La décision appartient à Dijon Métropole, une réunion est prévue courant Janvier, la demande sera relancée.*
- 5) Q : Quelle date pour la pose des délimitations poste 8 et SAV ?
R : *La pose est prévue avant la fin d'année.*
- 6) Q : Quelle date pour la suppression de la mention du nombre de personnes en attente ?
R : *Pas de date précise, à finaliser au 1^{er} semestre 2019.*

Stationnement :

- 7) Q : Dysfonctionnement du site sur lequel les résidents doivent faire leur demande : L'identifiant et le mot de passe reçus ne fonctionne pas. Donc ils viennent à l'agence et se retrouvent avec un délai de traitement passant de 48H à 10 jours.
R : *Le problème serait provoqué par le navigateur internet des utilisateurs.*
A sa grande habitude, la direction rejette la faute sur les clients, et non sur un problème de leur logiciel.
- 8) Q : Où en est la procédure et l'accueil des résidents et clients confrontés au stationnement ? (Hot Line)
R : *Travail en cours, modification des process afin d'accélérer la procédure.*
Simplification de la contestation des PV.

Autres :

- 9) Q : Combien de temps, encore, avec votre accord, allez-vous laisser pratiquer le harcèlement par l'équipe encadrante sur le personnel de l'Agence Commerciale ?



06.62.38.81.93



twitter.com/CFDTDIVIA



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



www.cfdtdivia.net



equipecfdt@cfddtdivia.net

Compte-rendu DP

R : Le type de management à l'agence n'est pas apprécié par le personnel.

10) Q : Est-ce une attitude et un discours digne d'un responsable d'équipe que de dire, un jour de grève, aux agents en CDD et intérim présents : « on n'est pas bien là, sans les titulaires ? » Sinon que comptez-vous faire ?

R : La direction refuse de réagir.

11) Q : Pourquoi les formations des personnes extérieures à l'Agence Commerciale se font-elles dans la salle de repos (interdisant l'accès aux agents de l'Agence Commerciale), au lieu de la salle de réunion ?

R : Leurs pauses se feront désormais dans la salle à l'étage.

12) Q : Quand l'entreprise acceptera-t-elle que les agents, ayant subi une agression durant leurs temps de travail, puissent se rendre à une consultation avec le psychologue pendant le temps de travail ? nous sommes la seule entreprise à exiger que les salariés, cabossés dans le meilleur des cas, détruits dans le pire, tout cela sur le lieu de travail, consultent sur leurs temps personnel.

R : L'entreprise doit trouver un bon compromis entre le moment où l'agent s'absenterait et le nombre de personnel en poste.

13) Q : Pourquoi des salariés en mi-temps ou temps partiel ont dû donner une journée entière lors de la journée de solidarité ?

R : Pour les temps partiel thérapeutique la journée de solidarité n'est pas due. Pour un salarié en mi-temps ou temps partiel la différence entre sa valeur journalière et la journée effectuée est mise dans le compteur PFR.

14) Q : Habillement, suite à un changement de taille, hors dotation, comment procéder à un échange ?

R : Faire une demande à son RG.

15) Q : Où en est le recrutement à l'Agence Commerciale suite aux deux départs ?

R : Une conductrice reclassée, recrutement en cours pour le 2^{ème}.

16) Q : Demande d'aménagement de la cour à l'arrière de l'Agence (avancée de toit pour être abrité), et un nettoyage régulier de celle-ci (ressemble à un dépotoir).

R : Nettoyage fait, étude en cours pour une pose de marquise.

17) Q : Réparer le spot d'éclairage à l'arrière de la cour.

R : Fait depuis le 13 Décembre.

18) Q : Temps partiel, revoir le temps de travail pour faire moins d'heures.

R : Les personnes à 75% font 3 jours au lieu de 4, le cas par cas serait compliqué



06.62.38.81.93



twitter.com/CFDtdivia



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



www.cfdtdivia.net



equipecfdt@cfdtdivia.net

Compte-rendu DP

à gérer.

- 19) Q : Quand le feu bus du boulevard Voltaire/rue de Mirande, sera-t-il fonctionnel ?
R : En service depuis le 18 Décembre.
- 20) Q : Est-il possible de déplacer le container à verre juste après l'arrêt Vaillant direction République car il masque la visibilité de l'arrêt ?
R : La demande est relancée.
- 21) Q : De nouveaux stationnements sauvages au centre de la rue Roosevelt (liane 6), n'est-il pas possible de mettre des quilles ?
R : Des quilles sont déjà installées au début de la rue, il n'y en aura pas de nouvelles.
- 22) Q : Lors des manifestations, qui deviennent de plus en plus dangereuses pour tout le monde, que comptez-vous mettre en place pour la protection des salariés ?
R : Sur les 2 derniers samedis une amélioration a été constatée ? Mais lorsque ce n'est pas planifié c'est un peu plus compliqué.
- 23) Q : Bus 2315 toujours des problèmes de puissance, quand comptez-vous y remédier sérieusement ?
R : Turbo remplacé, il sera revérifié.
Suite à nos indications, un contrôle de boîte de vitesses sera effectué.
- 24) Q : Lors de l'agression d'un AVSR par un jet de projectile, le 03 décembre 2018 à 16h30, pourquoi les DS et les membres du CHSCT n'ont reçu aucun message et que rien n'a été noté sur la main courante ?
R : L'action a été créée dans la main courante, mais envoyée que le lendemain.
Le cadre aurait dû être prévenu mais ne l'a pas été.
- 25) Q : De plus en plus de C-one défectueux sont partis en réparation, pourquoi pas ou peu de retour d'appareil ??
R : Délai de réponse très long, le réparateur a attendu de regrouper plusieurs appareils avant de les renvoyer.
- 26) Q : Que comptez-vous faire pour le remplacement des deux ROC ayant été affecté à d'autres postes ?
R : Myriam déjà remplacée, pour la place d'Hervé, une réflexion est en cours.
- 27) Q : Où en sont les chiffres des voyageurs contrôlés ?
R : 660 000 contrôles effectués fin Novembre, estimation 800 000 contrôles fin



06.62.38.81.93



twitter.com/CFDTDIVIA



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



www.cfdtdivia.net



equipecfdt@cfddtdivia.net

Compte-rendu DP

Décembre.

Suite à tous les problèmes des appareils C-One, nous sommes inquiets sur le fait que les AVSR ne pourront pas atteindre l'objectif.

28) Q : compte tenu du mauvais fonctionnement des appareils les objectifs non pas pu être atteint, que compte faire l'entreprise ?

R : Engagement en réunion plénière en début d'année, l'objectif pourra être revu à la baisse.

29) Q : Malgré trois demande toujours pas de stylet, doit ont passé par le rituel hiérarchique pour validé la commande et la distribution ?

R : Stylets en commande.

30) Q : Pourrait-on avoir des tsc de couleur différente lors des opérations pass Noël, foire, etc.... Perte de temps à contrôler puisque nous sommes obligés d'aller dans le menu pour voir quel type de titre est utilisée.

R : Techniquement il est impossible de les différencier, une étude sera faite pour modifier les paramètres sur les C-one.

31) Q : L5 après l'arrêt Monge direction université : refaire le damier au sol au niveau du feu ?

R : La demande sera faite.

32) Q : L5 arrêt suquet direction université : pourquoi il y a-t-il toujours le marquage au sol à l'ancien arrêt et rien au nouveau ?

R : Ce n'est pas normal, la demande sera faite, mais la météo actuelle ne permet pas les travaux de marquage au sol.

Questions diverses

Q : Services 67/677. Pourquoi les navettes ne sont pas incluses dans le TTE

R : La direction rappelle qu'une organisation syndicale a signé un protocole de fin de grève acceptant que le temps de conduite de la navette CEM/Quetigny ne serait plus du TTE mais inscrit dans le compte PFR.

Un accord d'entreprise verrouille le temps maximum de travail journalier à 8h26. Les navettes avec les services 67 ou 677 feraient un TTE de 8h44. Nous trouvons inadmissible qu'une organisation syndicale, censé défendre les intérêts des salariés, puisse signer un protocole de fin de grève permettant à l'entreprise de contourner un accord d'entreprise et ainsi de dégrader les conditions de travail des salariés.



06.62.38.81.93



twitter.com/CFDTDIVIA



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



www.cfdtdivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

Compte-rendu DP



06.62.38.81.93



twitter.com/CFDTDIVIA



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia